

Liste de vérification – Besoins du client en matière de soins de santé

CHOIX JUDICIEUX AGF

Planification des soins de santé

Voici une liste d'activités à considérer dans le cadre de l'examen de vos besoins, ou de ceux de vos proches, en matière de soins de santé à mesure que vous vieillissez.

- Discutez de vos problèmes et de vos préoccupations en matière de santé avec votre famille ou vos amis
- Pour vous, qu'est-ce qui gagne en importance avec l'âge :
 - L'endroit où vous demeurez?
 - La personne en mesure de vous aider?
 - La personne près de qui vous voulez demeurer?
 - Quelles concessions êtes-vous prêt à faire pour, par exemple, pouvoir demeurer chez vous (maison ou appartement)?
- Posez les questions suivantes à votre médecin :
 - À quoi pouvez-vous vous attendre au cours des prochaines années compte tenu de votre état de santé? Existe-t-il des mesures préventives?
 - Qui pourrait vous aider à planifier vos soins de santé? Quelles décisions en matière de soins de santé pourriez-vous devoir prendre au cours des prochaines années?
- Si vous n'êtes pas satisfait des renseignements obtenus auprès de vos fournisseurs de soins de santé, demandez un deuxième avis médical
- Dressez une liste de vos actifs et passifs, y compris les numéros de compte; mettez cette liste en lieu sûr et avisez une personne de confiance de son emplacement
- Consultez un notaire – allez à votre rendez-vous accompagné d'un membre de votre famille ou d'un aidant naturel en qui vous avez confiance
- Rédigez ou mettez à jour un testament biologique (une planification préalable de soins)
- Ayez un mandat en cas d'incapacité et une procuration pour la gestion de vos finances
 - Comprenez le rôle du mandataire; déterminez le moment de la mise en application de ces documents
- Considérez l'endroit où vous voulez demeurer à court et à long terme :
 - Dressez une liste des points importants pour vous dans le cadre de la recherche d'une autre demeure
 - Déterminez votre capacité financière – combien de temps pourriez-vous vous permettre chaque option?
 - Comparez les éléments figurant sur votre liste à ceux des options de logement
 - Est-ce que l'emplacement vous convient? Est-ce à proximité de commodités?
 - Priorisez vos choix

- Demandez à un voisin ou à un ami demeurant près de chez vous d'être une personne à contacter en cas d'urgence; donnez-lui accès à votre maison, ainsi que les coordonnées du mandataire en cas d'inaptitude
- Est-il encore réaliste et sécuritaire pour vous de conduire?
- Comment allez-vous savoir que le moment est venu pour vous d'emménager dans un établissement résidentiel avec soins de soutien? Faites part de votre réponse à votre mandataire en cas d'inaptitude
- Informez-vous auprès des ressources de votre collectivité sur le genre d'aide que vous pouvez obtenir – quantité, fréquence et coûts, y compris l'embauche d'un professionnel de la santé
- Faites vos recherches sur les établissements de soins de longue durée, y compris l'emplacement, les activités, les coûts, les services, les commentaires, etc.
- Demandez aux membres de votre famille de vous indiquer le niveau d'aide qu'ils seront en mesure de vous fournir et à quelle fréquence
- Fixez des rendez-vous périodiques avec votre médecin pour suivre votre état de santé, connaître la meilleure façon de gérer votre situation et apprendre comment éviter que votre état de santé ne se détériore, lorsque cela est possible

Le contenu du présent document est fourni à titre d'information seulement, doit être utilisé comme ligne directrice, ne se veut pas exhaustif et ne constitue pas une opinion donnée aux conseillers ou à des particuliers quant à la mise en œuvre du présent document. Les investisseurs devraient consulter leur conseiller financier, conseiller fiscal, conseiller juridique ou conseiller en matière de santé avant de prendre toute décision. Nous avons pris les mesures nécessaires pour nous assurer de l'exactitude de ces commentaires au moment de leur publication, mais cette exactitude n'est pas garantie. La Société de Gestion AGF Limitée n'assume aucune responsabilité envers quiconque agit en fonction des renseignements communiqués dans le présent document.

Le contenu du présent document est fourni à titre d'information et dans un but éducatif. Il n'est pas destiné à procurer des conseils personnalisés, notamment des conseils en matière d'investissement, de finance, de droit, de comptabilité, d'impôt ou de tout autre sujet. Veuillez consulter votre conseiller spécialisé au sujet de votre situation personnelle.

^{MC} Le logo AGF et toutes les marques de commerce qui y sont liées sont des marques déposées de La Société de Gestion AGF Limitée utilisées aux termes de licences.